



53 Elizabeth II
A.D. 2004
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

3rd Session, 37th Parliament

3^e session, 37^e législature

N^o 9

Monday, February 16, 2004

Le lundi 16 février 2004

8:00 p.m.

20 heures

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
 Angus
 Atkins
 Austin
 Bacon
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Bryden
 Callbeck
 Carney
 Carstairs
 Chaput
 Christensen
 Cochrane
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 De Bané
 Downe
 Fairbairn
 Ferretti Barth
 Finnerty
 Fraser
 Furey
 Gauthier
 Gill
 Graham
 Harb

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kelleher
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 Kroft
 LaPierre
 Lapointe
 Lawson
 LeBreton
 Léger
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Maheu
 Mahovlich
 Meighen
 Merchant
 Milne
 Moore
 Morin
 Munson
 Murray
 Oliver
 Pépin
 Phalen
 Plamondon
 Poulin (Charette)
 Prud'homme
 Ringuette
 Robertson
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 Smith
 Sparrow
 Spivak
 Stollery
 Tkachuk
 Trenholme Counsell

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
 *Andreychuk
 Angus
 Atkins
 Austin
 Bacon
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Bryden
 Callbeck
 Carney
 Carstairs
 Chaput
 Christensen
 Cochrane
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 *Cordy
 *Day
 De Bané
 Downe
 Fairbairn
 Ferretti Barth
 Finnerty
 Fraser
 Furey
 Gauthier
 Gill
 Graham

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Harb
 Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kelleher
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 Kroft
 LaPierre
 Lapointe
 Lawson
 LeBreton
 Léger
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Maheu
 Mahovlich
 Meighen
 Merchant
 Milne
 Moore
 Morin
 Munson
 Murray
 *Nolin
 Oliver
 Pépin
 Phalen
 Plamondon
 Poulin (Charette)
 Prud'homme
 Ringuette
 Robertson
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 Smith
 Sparrow
 Spivak
 Stollery
 Tkachuk
 Trenholme Counsell

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**PRESENTATION OF PETITIONS**

The Honourable Senator Gauthier presented petitions:

Of Residents of the Provinces of Ontario and Quebec with respect to declaring Ottawa officially bilingual.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****BILLS**

Orders No. 1 to 7 were called and postponed until the next sitting.

Second reading of Bill C-8, An Act to establish the Library and Archives of Canada, to amend the Copyright Act and to amend certain Acts in consequence.

The Honourable Senator LaPierre moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the Bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator LeBreton moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

MOTIONS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Trenholme Counsell, seconded by the Honourable Senator Massicotte:

That the following Address be presented to Her Excellency the Governor General of Canada:

To Her Excellency the Right Honourable Adrienne Clarkson, Chancellor and Principal Companion of the Order of Canada, Chancellor and Commander of the Order of Military Merit, Chancellor and Commander of the Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

We, Her Majesty's most loyal and dutiful subjects, the Senate of Canada in Parliament assembled, beg leave to offer our humble thanks to Your Excellency for the gracious Speech which Your Excellency has addressed to both Houses of Parliament.

After debate,

The Honourable Senator LeBreton moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**PRÉSENTATION DE PÉTITIONS**

L'honorable sénateur Gauthier présente des pétitions :

De Résidants des provinces d'Ontario et de Québec visant à désigner Ottawa comme ville officiellement bilingue.

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****PROJETS DE LOI**

Les articles n^{os} 1 à 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Deuxième lecture du projet de loi C-8, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence.

L'honorable sénateur LaPierre propose, appuyé par l'honorable sénateur Fraser, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur LeBreton propose, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk, que la suite du débat sur la motion soit reportée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MOTIONS

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Trenholme Counsell, appuyée par l'honorable sénateur Massicotte,

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence la Gouverneure générale du Canada :

À Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, Chancelière et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelière et Commandeur de l'Ordre du mérite militaire, Chancelière et Commandeur de l'Ordre du mérite des corps policiers, Gouverneure générale et Commandante en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur LeBreton propose, appuyée par l'honorable sénateur Keon, que la suite du débat sur la motion soit reportée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

OTHER BUSINESS**SENATE PUBLIC BILLS**

Orders No. 1 to 6 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Gauthier, seconded by the Honourable Senator Gill, for the second reading of Bill S-4, An Act to amend the Official Languages Act (promotion of English and French).

After debate,
The Honourable Senator Kinsella for the Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator LeBreton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 8 was called and postponed until the next sitting.

COMMONS PUBLIC BILLS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Kinsella, for the second reading of Bill C-250, An Act to amend the Criminal Code (hate propaganda).

After debate,
The Honourable Senator LaPierre moved, seconded by the Honourable Senator Jaffer, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 2 to 4 were called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Stollery, seconded by the Honourable Senator Banks, for the adoption of the Second Report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs (*budget—study on Canada-United States and Canada-Mexico trade relationship*), presented in the Senate on February 12, 2004.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER

Order No. 2 (motion) was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Gauthier, seconded by the Honourable Senator Fraser:

That the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament be authorized to examine, for the purposes of reporting by March 1, 2004, all Senate procedure related to the tabling of petitions in this Chamber in Parliament assembled, that a procedural clerk, having examined the form and content, certify the petitions in accordance with established standards and that follow-up be provided for in the Rules of the Senate,

AUTRES AFFAIRES**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

Les articles n^{os} 1 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Gauthier, appuyée par l'honorable sénateur Gill, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais).

Après débat,
L'honorable sénateur Kinsella, au nom de l'honorable sénateur Stratton, propose, appuyé par l'honorable sénateur LeBreton, que la suite du débat sur la motion soit reportée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n^o 8 est appelé et différé à la prochaine séance.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Joyal, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Kinsella, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-250, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse).

Après débat,
L'honorable sénateur LaPierre propose, appuyé par l'honorable sénateur Jaffer, que la suite du débat sur la motion soit reportée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 2 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Stollery, appuyé par l'honorable sénateur Banks, tendant à l'adoption du deuxième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères (*budget—étude sur les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis et le Canada et le Mexique*), présenté au Sénat le 12 février 2004.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES

L'article n^o 2 (motion) est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Gauthier, appuyée par l'honorable sénateur Fraser,

Que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement étudie, afin d'en faire rapport avant le 1^{er} mars 2004, toute la procédure au Sénat se rapportant aux pétitions déposées devant cette Chambre réunie en Parlement, qu'un greffier à la procédure, après examen quant à la forme et au contenu, certifie les pétitions selon des normes établies par le Sénat et qu'un suivi soit prévu dans les Règlements à cette fin;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Corbin, seconded by the Honourable Senator Maheu, that the motion be amended by deleting all the words after the word “That” and substituting the following therefor:

“the history of the practice in both the Senate and the House of Commons relating to petitions other than petitions for private bills, as well as the customs, conventions and practices of the two Houses at Westminster, be tabled in the Senate and distributed to the honourable senators before being referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.”.

After debate,

A Point of Order was raised as to the acceptability of the motion in amendment.

After debate,

The Speaker reserved his decision.

Orders No. 24, 9 (motions) and 1 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

SPEAKER'S RULING

On Wednesday, February 11, Senator LeBreton gave notice of an inquiry, the purpose of which was to call the attention of the Senate to the “culture of corruption pervading the Liberal government currently headed by Prime Minister Paul Martin.” Prior to Orders of the Day, Senator Milne rose on a point of order to object to the language of the notice. Citing *Marleau and Montpetit*, the parliamentary authority of the other place, Senator Milne asserted that the language of the inquiry was unparliamentary and she requested that I rule it out of order.

Several other Senators offered their views on the merits of the point of order. Senator Carstairs noted the criminal implications in using the word corruption. Senator Cools also noted the imputation and underlying motivations being attributed to unnamed individuals. Senator Robichaud, for his part, found the use of the phrase “culture of corruption” both offensive and provocative. Senator Kinsella, on the other hand, citing supporting references from the Auditor General’s report on the activities of Government Services Canada, found the word “corruption” perfectly acceptable. This view was shared by Senator Di Nino who noted that the phrase “culture of corruption” was being used in the other place with apparent impunity.

Following final remarks by Senator Milne I agreed to review the arguments that had been made relative to the merits of the point of order. I also indicated that I would look at any precedents and authorities that might assist me in reaching a decision. I have done this and I am now prepared to make my ruling.

In considering this point of order, I am mindful of the role I have as Speaker. My task, as I see it, is to assist the members of this Chamber in the pursuit of their parliamentary duties by permitting the greatest possible latitude in debate. At the same time, however, I am obliged by the *Rules of the Senate* to maintain order and decorum in this place. Without this order, which is

Et sur la motion d’amendement de l’honorable sénateur Corbin, appuyée par l’honorable sénateur Maheu, que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots après le mot « Que » et en les remplaçant par ce qui suit :

« l’historique de la pratique dans les deux chambres du Sénat et des Communes se rapportant aux pétitions autres que les pétitions pour les projets de loi privés, ainsi que les pratiques, les coutumes et les conventions des deux chambres de Westminster soient déposés au Sénat et circulés aux honorables sénateurs avant d’en saisir le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. »

Après débat,

Un rappel au Règlement est soulevé concernant la recevabilité de la motion d’amendement.

Après débat,

Le Président réserve sa décision.

Les articles n^{os} 24, 9 (motions) et 1 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le mercredi 11 février, le sénateur LeBreton a donné un avis d’interpellation visant à attirer l’attention du Sénat sur « la culture de corruption répandue dans le gouvernement libéral que dirige actuellement le premier ministre Paul Martin ». Avant que le Sénat ne passe à l’ordre du jour, le sénateur Milne a pris la parole sur un recours au Règlement pour s’opposer aux propos tenus dans cet avis. Citant le *Marleau et Montpetit*, autorité parlementaire de l’autre endroit, le sénateur Milne a soutenu que ces propos étaient antiparlementaires et elle m’a demandé de déclarer cet avis irrecevable.

Plusieurs autres sénateurs ont exprimé leur point de vue sur le bien-fondé de ce recours au Règlement. Le sénateur Carstairs a fait état de la connotation criminelle se rattachant au mot « corruption ». Le sénateur Cools a mentionné qu’il était ici question d’insinuation et de motifs attribués à des personnes qui n’étaient pas nommées. Pour sa part, le sénateur Robichaud a jugé les mots « culture de corruption » à la fois offensants et provocateurs. Par ailleurs, le sénateur Kinsella, fournissant à l’appui des extraits du rapport de la vérificatrice générale sur les activités de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, a dit trouver le mot « corruption » tout à fait acceptable, point de vue partagé par le sénateur Di Nino, qui a souligné que l’expression « culture de corruption » avait été utilisée à l’autre endroit apparemment sans conséquences.

Après les dernières observations du sénateur Milne, j’ai accepté de revoir les arguments qui avaient été présentés relativement au bien-fondé de ce recours au Règlement. J’ai ajouté que j’examinerais les précédents et les autorités en la matière avant de trancher la question. Cela étant fait, je suis maintenant prêt à rendre ma décision.

Dans l’examen de ce recours au Règlement, je dois tenir compte du rôle qui est mien en tant que Président. J’estime que mon devoir consiste à aider les membres de cette chambre à s’acquitter de leurs fonctions parlementaires en permettant la plus grande latitude possible dans les débats. En même temps, cependant, je suis tenu, en vertu du *Règlement du Sénat*,

essential to the proper conduct and dispatch of business, it would be much more difficult for all Senators to exchange views and reach decisions.

Without exception, every parliamentary institution, whether the “other place” or assemblies and legislatures across the country and throughout the Commonwealth, must deal with the matter of orderly debate and unparliamentary language. In the Senate, rule 51 prohibits “all personal, sharp or taxing speeches.” This rule has been part of our practice since 1867. In addition, as a preemptive measure, rule 64 provides that “a notice containing unbecoming expressions or offending against any rule or order of the Senate shall not be allowed by the Speaker to appear on the *Order Paper*.”

The 6th edition of *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*, a standard Canadian authority for many years, provides a list of words or expressions which involved an intervention by the Speaker of the other place because they were considered by some members to be intemperate or unparliamentary. Among the words listed on page 149 is the word “corrupt.” In reviewing *Beauchesne's* further, I found, as a cautionary note, a passage indicating that “no language is, by virtue of any list, acceptable or unacceptable. A word which is parliamentary in one context may cause disorder in another context, and therefore is unparliamentary.” This then is one guide which I have used in sorting out the merits of this point of order.

Last May, an event occurred in the Senate which relates in some measure to what the Senate is confronting now. During its study on code of conduct, the Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament heard from a witness who made a reference to the public perception of corruption in government and in Parliament. Senator Carstairs, then the Leader of the Government, made a reference to these remarks which led to numerous exchanges between the Senator and others in this Chamber including Senator Lynch-Staunton, the Leader of the Opposition. While no one sought the retraction of the word on the basis of its unparliamentary nature, it clearly offended many and led to numerous pointed exchanges. My purpose in mentioning this incident is that the word “corruption” does convey a charged meaning and should only be used with caution.

The Senate has a tradition of being generous in the opportunities it allows members to present motions and inquiries for debate. In this respect, the Senate remains true to its early history and its fundamental purpose. It is easy for Senators to initiate debate on virtually any topic of concern to them. Given this liberty, I would suggest that Senators have a responsibility to draft their motions and inquiries in such a way that would not likely provoke unnecessary disorder. This is not to deny the right of all Senators to a vigorous debate with contending views and exchanges strongly expressed. Rather, it is an admonition to avoid rancour and bitterness that are clearly counterproductive to the healthy exercise of free expression.

d'assurer l'ordre et le décorum dans cet endroit. Sans cet ordre, qui est indispensable pour la bonne conduite et le bon déroulement des travaux, il serait beaucoup plus difficile pour tous les sénateurs d'échanger leurs points de vue et d'en arriver à des décisions.

Toutes les institutions parlementaires sans exception, qu'il s'agisse de « l'autre endroit » à ou assemblées législatives au pays ou ailleurs dans le Commonwealth, doivent traiter de la question de l'ordre dans les débats et des propos non parlementaires. Au Sénat, l'article 51 du *Règlement* interdit « les propos vifs, offensants ou accusateurs ». Cette règle est appliquée depuis 1867. En outre, par mesure de précaution, l'article 64 du *Règlement* prévoit que « le Président ne doit pas permettre l'inscription au *Feuilleton* d'un avis qui contient des expressions malséantes ou qui contrevient à un article du *Règlement* ou à un ordre du Sénat ».

La 6^e édition du recueil de *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*, qui fait autorité en matière parlementaire au Canada depuis de nombreuses années, donne une liste de mots et d'expressions ayant entraîné l'intervention du Président de l'autre endroit parce qu'ils étaient considérés par certains députés comme immodérés ou non parlementaires. Le mot « corruption » figure parmi les mots énumérés à la page 155. Toujours dans le *Beauchesne*, j'ai trouvé, en guise de mise en garde, le passage suivant : « Aucune expression n'est admissible ou inadmissible du simple fait qu'elle figure sur une liste. Un terme qui dans un certain contexte serait parlementaire pourrait, dans un autre contexte, amener le désordre et donc, ne plus l'être ». C'est l'un des ouvrages desquels je me suis inspiré pour juger du bien-fondé du recours au *Règlement*.

En mai dernier, il s'est produit au Sénat une situation qui ressemble dans une certaine mesure à la situation à laquelle le Sénat est confronté aujourd'hui. Dans le cadre de son étude du code d'éthique, le Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement avait entendu un témoin qui avait fait allusion à la perception publique de corruption au gouvernement et au Parlement. Le sénateur Carstairs, alors leader du gouvernement, avait parlé de ces observations, ce qui avait donné lieu à de nombreux échanges entre le sénateur et d'autres sénateurs dans cette chambre, notamment le sénateur Lynch-Staunton, leader de l'opposition. Même si personne n'avait demandé que ce mot soit retiré en raison de sa nature non parlementaire, de toute évidence, il en avait offusqué plusieurs et avait suscité de nombreux échanges pleins de sous-entendus. Ce que je cherche à faire comprendre, en revenant à cet incident, c'est que le mot « corruption » est lourd de sens et qu'il ne faudrait l'employer qu'après attention.

Le Sénat a une tradition d'être généreux envers ses membres lorsque vient le temps de présenter des motions ou des interpellations pour fins de débats. En cela, le Sénat demeure fidèle à ses traditions et à son objectif fondamental. Les sénateurs ont le loisir d'engager un débat sur à peu près n'importe quel sujet qui les intéresse. Comme ils jouissent d'une telle liberté, j'inclinerais à dire que les sénateurs ont la responsabilité de rédiger leurs motions et leurs interpellations dans un style qui ne risque pas de provoquer inutilement le désordre. Cela ne porte aucunement atteinte au droit des sénateurs à s'engager dans de vigoureux débats où les points de vue contraires et les répliques ne manquent pas d'aplomb. Qu'ils y voient plutôt un avertissement pour éviter la rancœur et l'amertume qui nuisent manifestement au sain exercice de la libre expression.

Even though I have the authority as Speaker under rule 64 to disallow the inquiry that was proposed by Senator LeBreton, I do not feel it would be in keeping with the traditions of the Senate to actually exercise this authority in this case. Instead, I will rely on the good judgment of Senators who choose to participate in this debate to refrain from using any language that is unparliamentary in its context.

It is my ruling, therefore, that the inquiry proposed by Senator LeBreton is in order.

MOTIONS

The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator Keon:

That the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry be authorized to hear from time to time witnesses, including both individuals and representatives from organizations, on the present state and the future of agriculture and forestry in Canada;

That the committee submit its final report no later than June 30, 2004.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator LeBreton:

That the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry be authorized to examine the issues related to the development and marketing of value-added agricultural, agri-food and forest products, on the domestic and international markets;

That the papers and evidence received and taken on the subject during the Second Session of the Thirty-seventh Parliament be referred to the Committee;

That the Committee submit its final report to the Senate no later than June 30, 2004, and that the Committee retain until July 31, 2004 all powers necessary to publicize its findings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Oliver:

That the Standing Senate Committee on National Finance to which was referred Bill C-212 on February 11, 2004, be also referred the papers and evidence received and taken on the subject and the work accomplished by the Committee during the Second Session of the Thirty-seventh Parliament.

The question being put on the motion, it was adopted.

Même si l'article 64 du Règlement m'autorise, en tant que Président, à rejeter l'interpellation présentée par le sénateur LeBreton, je ne crois pas qu'il serait conforme aux traditions du Sénat d'exercer ce pouvoir dans le cas présent. Je souhaite plutôt que les sénateurs qui participeront à ce débat fassent preuve de jugement en s'abstenant d'employer des mots qui, dans ce contexte, sont non parlementaires.

Par conséquent, je déclare que l'interpellation présentée par le sénateur LeBreton est recevable.

MOTIONS

L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à entendre de temps en temps les témoignages d'individus et de représentants d'organismes sur l'état actuel et les perspectives d'avenir de l'agriculture et des forêts au Canada;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 30 juin 2004.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur LeBreton,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à examiner les questions liées au développement et à la commercialisation de produits agricoles, agroalimentaires et forestiers à valeur ajoutée sur les marchés national et international;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité au cours de la deuxième session de la trente-septième législature soient déférés au Comité;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 30 juin 2004, et qu'il conserve jusqu'au 31 juillet 2004 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Murray, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales auquel fut renvoyé le projet de loi C-212 le 11 février 2004, soit également saisi des mémoires reçus et des témoignages entendus sur la question par le Comité durant la deuxième session de la trente-septième législature.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Banks, moved, seconded by the Honourable Senator Ferretti Barth:

That the papers and evidence received and taken by the Standing Senate Committee on Transport and Communications during its study of Bill S-26, An Act concerning personal watercraft in navigable waters, in the First Session of the Thirty-seventh Parliament and the papers and evidence received and taken during the Second Session of the Thirty-seventh Parliament during the study of Bill S-10, An Act concerning personal watercraft in navigable waters, be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources for its study of Bill S-8, An Act concerning personal watercraft in navigable waters.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report of the Northern Pipeline Agency, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Northern Pipeline Act*, R.S.C. 1985, c. N-26, ss. 13 and 14.—Sessional Paper No. 3/37-36.

Copy of Order in Council P.C. 2003-1228 dated August 13, 2003, concerning the Agreement on Social Security between the Government of Canada and the Government of the Italian Republic, pursuant to the *Old Age Security Act*, R.S.C. 1985, c. O-9, sbs. 42(1).—Sessional Paper No. 3/37-37.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 10:24 p.m. the Senate was continued until 2:00 p.m. tomorrow.)

L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Ferretti Barth,

Que les documents reçus et les témoignages entendus par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications au cours de son étude du projet de loi S-26, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables, durant la première session de la trente-septième législature, et que les mémoires reçus et les témoignages entendus durant la deuxième session de la trente-septième législature au cours de son étude sur le projet de loi S-10, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables soient renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles en vue de son étude du projet de loi S-8, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÈMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport de l'Administration du pipe-line du Nord, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur le pipe-line du Nord*, L.R.C. 1985, ch. N-26, art. 13 et 14.—Document parlementaire n° 3/37-36.

Copie du décret C.P. 2003-1228 en date du 13 août 2003, concernant l'Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République italienne, conformément à la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, L.R.C. 1985, ch. O-9, par. 42(1).—Document parlementaire n° 3/37-37.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 22 h 24 le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada — Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Communication Canada — Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

